

Le Journal des Trois-Rivieres.

CATHOLIQUE, POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

Cercle Catholique, faub. St. Roch

REDIGÉ PAR UN Comité de Collaborateurs.

IN NECESSARIIS, UNITAS; IN DUBIIS, LIBERTAS; IN OMNIBUS, CHARITAS

ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES G. DESILETS & FRÈRE

LES FROIDEFONT.

(Suite.)

Laurent de Najac ne se fit pas d'illusion sur le sort qui l'attendait...

Alors il se résigna à la mort, non cependant sans pleurer et sans sentir le cœur brisé...

Il voulut du moins lui faire savoir qu'il allait mourir, et l'un des gardiens se chargea de lui faire parvenir son dernier adieu.

Hélas! Jeanne de Glacena ne devait pas le recevoir: elle l'avait précédé dans la mort.

Le gardien lui en apporta, le soir même, la fatale nouvelle.

Ici se terminait le manuscrit.

Ce n'avait pas été sans de longs et pénibles que Philippe de Froidefont était parvenu à transcrire ces parchemins en langue romane...

Il ne pouvait désormais s'élever aucun doute dans l'esprit du jeune marquis sur sa parenté avec Guillaume de Froidefont.

Quant à Payrols, il fut tué également presque en même temps que son complice Froidefont, le soir même de la mort de Guillaume.

Philippe trouva du reste, ces derniers détails consignés beaucoup plus longuement dans une histoire de Cordes et du pays albigeois...

Quant à Laurent de Najac, qu'était-il devenu? Était-ce bien lui qui avait composé le récit des événements de 1574?

Ce qu'il était devenu, Philippe l'ignorait. Il chercha quelques renseignements dans l'Histoire du Languedoc...

Au surplus, et pour achever de se confirmer dans son opinion, Philippe rechercha parmi les livres nombreux de sa bibliothèque un Armorial du Rouergue...

PRO CHRISTO ET REGE.

La lumière était faite, puisque le poignard trouvé dans la citerne de la Maison du Grand Veneur portait cette même devise gravée sur l'une de ses faces.

Ainsi tous les voiles du sombre mystère de la citerne étaient tombés; la vérité apparaissait claire, distincte.

Cette inscription énigmatique, empruntée à l'un des versets du Dies iræ:

Liber scriptus profetura In quo totum continetur.

C'est-à-dire: "Un livre ou un écrit sera mis au jour, contenant tout ce qui s'est passé"; cette inscription avait bien été tracée par le malheureux jeté vivant dans la sinistre oubliette par Laurent de Najac...

Qui me vengera, Grand-richeesse aura, Qui me trahira, Tôt péra.

Le sens en était encore assez clair pour quiconque avait lu le funèbre mémoire de l'infortuné. Cette richesse promise, n'était-ce pas le trésor renfermé dans le souterrain d'Alayrac, et dont il était question dans le manuscrit?

C'est donc ce trésor que Laurent de Najac, enfermé dans l'oubliette, croyait être intact, et qu'il promettait à son vengeur.

Quant à la seconde partie de l'inscription:

Qui me trahira, Tôt péra.

Il n'y avait là probablement qu'une vague menace, destinée à tromper les non initiés, à détourner leurs investigations ne reposant sur aucun fondement.

Quoi qu'il en soit, Philippe résolut de rechercher le trésor: il se rendit donc à l'endroit désigné par le manuscrit; mais quelle ne fut pas sa surprise en découvrant que le manoir d'Alayrac était passé dans sa famille, et qu'il en était devenu propriétaire à la mort du comte Jean!

Philippe y fit secrètement venir des ouvriers; et, en sa présence, on déblaya les ruines, qui ne formaient plus qu'un amas informe, presque perdu sous les pierres, sous les buies vigoureux et les broussailles.

Ces coffres furent portés à dos de mulet, et déposés dans le cabinet de travail de Philippe au château d'Amarens.

Il les ouvrit et fit l'inventaire des sommes qu'ils renfermaient, et dont voici le détail:

- 6,500 écus d'or de 3 livres, à l'effigie de François 1er, portant la croix fleurdelysée et l'inscription: GLORIA SOLI DEO TRINO ET VNI; 6,200 demi-écus d'or Français 1er; 6,000 quart-écus d'or Français 1er; 150 doubles ducats de François 1er; 24 testons en argent de Henri II; 5,000 henris d'or de 50 sols, avec quatre H en croix; 2,250 écus d'or au soleil, avec ces mots: CAROLVS IX, FRANCORVM REX; 500 écus d'or de la république de Montauban, à l'effigie de Charles IX; 2,010 pistoles d'Espagne, de 3 livres chaque; 100 pièces d'or diverses.

Ce qui, évalué à la valeur actuelle, représentait une somme totale d'un peu plus de 800,000 francs.

XXXVI

Pendant les jours consacrés par Philippe de Froidefont à la traduction du manuscrit, on le vit errer souvent dans les prairies et sous les bois environnant le vieux château d'Amarens. Il paraissait

plus sombre, plus préoccupé, plus triste encore que de coutume.

Il passait auprès des paysans et de ses propres métayers sans les saluer, sans leur adresser la moindre parole; il semblait même qu'il ne les vit point, et que ce malheureux jeune homme ne fut plus de ce monde.

Il était devenu insensible, indifférent à tout ce qui l'entourait. Non seulement il ne s'occupait plus de ses affaires, du soin de ses terres, mais encore il ne voulait pas qu'on l'entreint de ses intérêts. Quand on venait lui en parler, il répondait brièvement: "Laissez-moi!" et du geste il congédiait son domestique ou son métayer.

Les paysans avaient appris la scène de la mairie: ils comprenaient que leur maître, blessé au cœur, était en proie à tous les tourments d'un amour aussi profond que désespéré.

Quelquefois ils avaient surpris Philippe dans les bois se croyant seul et se parlant à lui-même.

"Il est donc bien difficile d'oublier, se disait-il. O volonté! que tu es faible, que tu es impuissante auprès du souvenir! Je veux jordanne à mon cœur de ne plus battre au nom de Cyprienne; et mes efforts sont vains, et je ne puis me maîtriser, et je pense toujours à celle qui m'a infligé le plus cruel, le plus sanglant affront! Suis-je donc lâche, faible, méprisable!..."

On l'entendit un soir sur les bords de la rivière, debout, pâle, les yeux égarés:

"Que vous me tentez, disait-il, eaux profondes et paisibles!... Vous seules pourriez me rendre le calme que j'ai perdu et que je ne retrouverai plus ici-bas... O mort! consolatrice des malheureux, je te désire, je t'implore; viens donc à moi, viens, puisque Dieu me défend d'aller vers toi!..."

Puis, tout à coup, Philippe quittait les bords de la rivière et marchait au hasard à travers les prairies.

Sous les rayons de la froide lune d'hiver, on le vit allant tête nue, les yeux égarés. Il s'asseyait sur les pierres, au coin des bois et des prés, puis se levait précipitamment pour s'asseoir encore.

Les paysans plaignaient Philippe. En les voyant passer, ils secouaient la tête et se disaient entre eux:

"Pauvre jeune homme! le désespoir va peut-être le conduire à la folie."

A continuer.

LA BIBLIOTHEQUE BLEUE

—DE—

MONSIEUR OUMET.

Septième article

(Suite)

(De la Vérité.)

III

LE COTÉ POUR RÉFLÉCHIR.

M. le Surintendant, à un enfant catholique: "Les bonnes œuvres sont-elles nécessaires pour le salut?" "Oui, Monsieur, l'évangile et les apôtres le déclarent expressément." "C'est la vérité, mon enfant; travaillez tous les jours à en opérer et ainsi vous assurerez votre salut." "A un enfant protestant: "Les bonnes œuvres sont-elles nécessaires au salut?" "Non, Monsieur, soutenir une telle doctrine, c'est faire injure à Christ qui a satisfait surabondamment pour tous les fidèles." "C'est la vérité, mon enfant, et si vous desirez vous sauver, la foi vous suffit; gardez-vous d'opérer de bonnes œuvres, car vous feriez injure à Christ et vous compromettriez votre salut."

Eh bien, M. le Surintendant, que seriez-vous dans cet examen? Un catholique non. Un protestant? non: qui donc? un Métais!

Notre fameuse formule libérale est un carcan qui vous étrangle, vous, vos instituteurs, votre département et vos officiers. Pour échapper à ses étreintes, vous jetez à l'eau le "Devoir", le catéchisme, en un mot, l'enseignement chrétien, et, gardant l'étiquette pour attirer les chaland à la boutique, vous vous sauvez par la porte de l'école neutre. Dans un instant, nous irons vous rejoindre.

Pour mieux dissimuler ses opérations, M. le Surintendant s'abrite derrière l'Eglise: "L'Eglise et l'Etat doivent combiner leurs efforts"; "Cette union de l'Eglise et de l'Etat": "voilà l'idéal d'un vrai système d'éducation nationale" (Discours au congrès de Québec, Rapport de 1881-82.)

cipes, serait, selon nous, "éducation chrétienne." Mais ce titre pourrait effaroucher les Beaugrand!

Après ces termes équivoques, viennent quelques bonnes paroles

"De tout temps, dit M. le Surintendant, l'Eglise a été la grande éducatrice du genre humain. Dans les âges les plus reculés, nous voyons le sacerdoce investi de la glorieuse prérogative de conserver le dépôt précieux des traditions et les connaissances, et de répandre autour de lui la lumière et la sagesse dont il était le gardien vénéré."

M. le Surintendant nous donne ici, ce qui est rare, la note catholique. Il l'avoue, et notons bien cet aveu, dans les âges les plus reculés, l'Eglise qui est la grande éducatrice des nations, a conservé le dépôt des connaissances et a répandu autour d'elle la lumière de la sagesse dont elle est la gardienne vénérée. Des les âges les plus reculés, l'Eglise enseignait et elle seule enseignait; si l'Etat lui tendait "fraternellement la main", ce n'était que pour protéger ses droits et lui venir en aide; à cela seulement se bornait son rôle dans l'éducation. Création des écoles, choix des maîtres, collation des grades, surveillance des études, tout était laissé à qui de droit, c'est-à-dire à la famille et à l'Eglise.

C'est là un fait historique indéniable, et dont conviennent ennemis ou amis.

"L'ancienne royauté, dit le franc-maçon Rambaud, n'a eu qu'une action très faible sur l'enseignement. Sa sollicitude ne s'exerçait guère que sur les écoles spéciales destinées au recrutement de ses armées. Les collèges étaient sous la tutelle des universités. Les petites écoles dépendaient des évêques pour la doctrine, des curés pour la surveillance, des communes pour la subsistance.

Pas plus pour les universités que pour l'enseignement secondaire ou les petites écoles, il n'y avait trace d'une pensée commune: on voyait bien l'Eglise et les Parlements, les moines et les magistrats se disputer la direction; mais où saisir une action de l'Etat? Elle ne se manifestait ni par l'existence d'un budget de l'instruction publique, ni par la création des établissements les plus nécessaires au bon recrutement des maîtres, ni par la collation des grades, ni rien qui ressemblât à une inspection ou à une administration centrale de l'enseignement. La royauté laissait faire les particuliers et les corporations: il semblait qu'il n'y eût pas dans les classes d'enseignement un intérêt qui ne se confondit avec celui de l'Eglise. La Chloatais semble être le premier qui ait parlé d'une éducation nationale."

"Qui dit le cardinal de Bonald, la juridiction sur les petites écoles est un droit des évêques. Quelle est la plus importante fonction de l'intituteur de l'enfance? C'est d'enseigner à ses élèves les vérités de la religion; c'est de graver dans la mémoire des enfants le texte du catéchisme, et de leur exposer avec clarté et précision les dogmes que tout chrétien catholique fait profession de croire. S'il admet l'enseignement humain c'en est que comme un accessoire. Ici l'instituteur est plutôt catéchiste que professeur, plutôt coopérateur des ministres de la parole sainte que maître dans une classe, plutôt associé au ministère évangélique qu'appelé à donner les premiers éléments des lettres. Or, considéré sous ces différents rapports, de qui le maître d'école doit-il tenir sa mission, si ce n'est de ceux à qui il a été dit: "allez et enseignez" de ceux qui sont chargés de distribuer au troupeau une doctrine saine et de conserver avec fidélité le dépôt de la foi? S'ingérerait-il lui-même d'enseigner? mais ce serait une intrusion. Irait-il demander ailleurs ses pouvoirs? mais quelle est l'autorité distincte du corps des pasteurs qui partage avec ces pasteurs le devoir d'enseigner la religion et de paître le troupeau de J. C.? Nous ne la connaissons pas. Si les maîtres d'écoles ne reçoivent la mission et l'institution des évêques, s'ils ne sont sous notre continue surveillance, si le droit nous est ôté de les établir et de les rejeter, que deviendra le plus souvent l'enseignement entre leurs mains? Qui nous répondra de leur exactitude dans l'explication du dogme, dans le développement de la doctrine catholique? qui nous assurera que l'erreur ne sortira pas de leur bouche et ne s'insinuera pas dans le cœur de leurs élèves? qui sait s'ils ne sépareront pas aussi eux-mêmes la morale de la religion, et s'ils ne croiront pas qu'il est possible de former des hommes de bien sans se mettre en peine de former des chrétiens."

Elle était hautement reconnue cette prérogative que nous défendons ici, dans ces temps où, avec moins de zèle que de nos jours pour les libertés de l'Eglise gallicane, on respectait son indépendance. Les conciles provinciaux prétaient à la juridiction des prélats sur les petites écoles l'appui de toute leur autorité, tandis que les arrêts de nos cours souveraines

et des conseils du monarque rendaient hommage à ce droit et le protégeaient contre d'injustes prétentions."

Le mot de M. le Surintendant, que nous avons souligné, est donc parfaite, ment juste. C'est un aveu arraché à l'évidence. Mous prions nos lecteurs de lui pardonner cette faiblesse qui ne lui est pas ordinaire; bientôt nous le verrons revenir, comme d'instinct, à sa marotte, le libéralisme.

L'hon. M. Mousseau, écrivant à M. le Surintendant à la date du 23 décembre 1882, ne regarde point NN. SS. les évêques comme investis du droit de présider à l'éducation de la jeunesse, mais comme des "auxiliaires éclairés et compétents dont il continuera à mettre à profit les précieuses suggestions" et dont "il sera toujours bien content de recevoir les sages conseils et d'en tirer tout le parti possible." (Rapport 1881-1882—p. XIII)

M. le Surintendant fait sienne cette lettre qu'il encadre dans son rapport précité et, par une contradiction qui lui est familière, il ne voit plus dans NN. SS. les Evêques "l'Eglise qui est la grande éducatrice du genre humain," mais "des auxiliaires éclairés et compétents dont on continuera à mettre à profit les précieuses suggestions et dont on sera toujours bien content de recevoir les sages conseils et d'en tirer tout le parti possible."

En pressant légèrement l'expression de M. le Surintendant, on verrait sortir l'omnipotence de l'Etat. C'est là dit-il "l'esprit de nos lois." Malheureusement, car c'est là, ce dont M. Oumet ne semble guère se douter, la théorie de Luther, de la convention nationale et de Bismark.

Le libéralisme s'est-il disparu? Après les coups dont il a été si souvent frappé, on serait en droit de le croire. Malheureusement, l'état des sociétés ne révèle que trop sa fatale existence. Aujourd'hui comme hier, il vit, il s'agit, tantôt levant le masque, tantôt dissimulant sous des apparences de modération ses tendances audacieuses.

Pour arrêter le progrès d'un mal toujours croissant, des voix éloqu coastes ont parlé; des écrivains connus ont tracé d'admirables pages. Aujourd'hui, celui qui descend dans l'arène ne dit pas son nom; mais, à l'ampleur et à la solidité de la doctrine, on reconnaît sans peine l'œuvre d'un grand théologien. En prenant la plume, comme il le déclare dans la préface, il ne fait que céder à des sollicitations réitérées. La question du libéralisme offre de sérieuses difficultés; et il arrive souvent que ceux qui ont chargé d'âmes disposent de loisirs trop rares pour les étudier à fond. De là, une doctrine flottante, un défaut d'unité qui laisse à l'erreur des échappés secrets, et lui permet de continuer dans l'ombre sa marche tortueuse.

Afin de parer à ces inconvénients et de faciliter un mouvement contre un ennemi commun, l'auteur s'est mis à l'œuvre. Il semble qu'on pourrait intituler son travail: Le libéral au tribunal de la pénitence. Il comprend treize ca. Dans les quatre premiers, il est question du libéralisme considéré en lui-même: de sa nature; du nom ou de l'appellation de libéral; des circonstances qui imposent au confesseur l'obligation d'interroger, d'avertir le pénitent. Les autres ont trait à la coopération; c'est assurément la partie la plus importante. Or, il y a deux manières de prêter son concours à l'erreur libérale: l'une positive, l'autre négative. La première, toute d'action, s'exerce par la presse, les élections, la députation par les charges publiques, les écoles officielles, le serment politique, les sociétés secrètes, les fêtes civiques. La seconde consiste à laisser faire, alors que le devoir ou la charité exigeraient une énergique opposition.

L'ensemble des points que nous venons d'énumérer promet un corps de doctrine vraiment imposant; on sera étonné du nombre et de l'importance des questions soulevées, résolues dans chacun d'eux. Un bel exposé théologique précède toujours la solution; c'est plaisir, en vérité, de voir les conclusions se dégager l'une après l'autre et jaillir sans effort. La théorie ne trouve ici sa place qu'en vue de l'application: c'est là que tout converge. L'ouvrage, en effet, est avant tout un ouvrage de casuistique. Aussi, l'auteur s'engage-t-il résolument sur le terrain des faits; il les examine, tient compte des circonstances, pèse les différentes raisons, décide enfin. Il n'a pas reculé devant une grande responsabilité; et les amis des saines doctrines lui en sauront gré. La théologie s'enrichit d'un traité nouveau, guide indispensable du confesseur dans les circonstances actuelles.

(A continuer.)

LES TROIS-RIVIERES.



LUNDI 21 JUILLET 1884.

Démonstrations de sympathies à Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivieres.

Les paroissiens desservis en l'église de l'Immaculée Conception de cette ville, se sont empressés de saisir, eux aussi, la première occasion favorable d'offrir à Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivieres une nouvelle expression des sentiments de vénération et d'affection profondes qui les animent, et de faire entendre leurs énergiques protestations contre les injustices et les persécutions auxquelles notre illustre et bien-aimé Premier Pasteur est en butte et qui affligent si profondément toute la population.

Hier à l'issue de la grand-messe de la paroisse à laquelle Sa Grandeur assistait pour la première fois depuis le retour de la visite pastorale, l'Honorable Antoine Polette, Juge de la Cour Supérieure et du Banc de la Reine, vieillard vénérable retiré de charge, accompagné du Dr G. S. Badeaux, un autre de nos citoyens les plus anciens et les plus notables, et de M. l'échevin Carignan s'avança auprès du trône de Mgr et lui présenta l'adresse ci-dessous au nom des paroissiens de l'Immaculée Conception des Trois-Rivieres :

A Sa Grandeur

Monseigneur Louis François Laflèche Evêque des Trois-Rivieres.

Monseigneur,

Déjà les fidèles qui assistent à l'office divin à votre cathédrale, ont eu l'occasion de présenter une adresse de félicitations à Votre Grandeur, au sujet de l'heureux événement annoncé par votre dernière Circulaire. Aujourd'hui nous réclamons notre tour : nous tenons, nous aussi, à vous témoigner la joie que nous avons tous éprouvée en apprenant que le diocèse des Trois-Rivieres ne sera point divisé et que la plus grande partie de votre troupeau ne sera pas soustraite, malgré elle, à votre sollicitude pastorale.

Au risque de blesser votre humilité, Monseigneur, nous tenons à le proclamer bien haut, à le proclamer à la face de ce diocèse, du pays tout entier en présence des Princes de la Cour céleste gardiens de cet antique sanctuaire : Nul Pontife dans l'Eglise de Dieu ne saurait être de la part des fidèles confiés à ses soins, l'objet d'une confiance plus entière, d'une affection plus vive, d'une vénération plus profonde. Oui, Monseigneur, nous pouvons l'affirmer sans craindre d'être contredits, vous possédez tous les dons et votre voix n'a qu'à se faire entendre pour être obéie.

Et comment pourrait-il en être autrement ? Qui ne reconnaît et n'admire en vous le bon Pasteur, le Guide toujours charitable, sûr et éclairé, le Père tendre l'Apôtre animé d'un saint zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes ? En vous brille l'éclat du talent, mais du talent rehaussé de l'éclat bien autrement resplendissant de l'autorité, du dévouement et de toutes les vertus. Impossible d'oublier jamais ni vos travaux apostoliques dans de lointaines missions en pays infidèles ; ni le zèle infatigable que vous déployez depuis nombre d'années au milieu de nous, soit pour développer les œuvres diocésaines, soit pour assurer par votre éloquente et lumineuse parole le triomphe des principes catholiques sur les erreurs de notre époque ; impossible d'oublier tant d'autres services signalés que vous avez rendus à ce diocèse, avant tout celui de l'avoir sauvé d'une banqueroute désastreuse. Nous n'en finirions pas Monseigneur si nous voulions seulement énumérer ici tous les mérites qui vous rendent cher à vos diocésains et même à tous les vrais catholiques de ce pays.

Et si ce que nous disons ici de l'attachement inviolable de tous à votre personne sacrée, avait besoin d'une preuve, nous n'aurions qu'à rappeler les acclamations qui viennent d'éclater partout sur votre passage et de faire de votre visite pastorale comme une ovation prolongée.

Ils cherchaient donc à tromper, Monseigneur, ces quelques voix isolées qui osaient représenter le peuple et le clergé de la rive sud comme désireux de se séparer de Votre Grandeur ? Ce qui se passait tout récemment dans les paroisses du sud est bien le plus éclatant démenti donné à l'intrigue et au mensonge. Tous, en effet, affirment solennellement qu'ils vous sont plus étroitement unis que jamais ; que ce qui afflige votre cœur les afflige ; que votre joie est leur joie, votre triomphe, leur triomphe. Heureux de marcher sous votre houlette, ils n'aspirent qu'à suivre la voie que vous leur montrez et à jouir en paix de ces œuvres diocésaines auxquelles ils ont contribué pour une si large part et dont on aurait voulu les frustrer, juste au moment où s'annonçait pour elles un avenir plus prospère.

Vos diocésains sont donc bien véritablement unanimes, Monseigneur, à féliciter Votre Grandeur du résultat déjà obtenu et à le remercier de n'avoir reculé devant aucune fatigue, aucune contradiction, aucune obstacle pour l'obtenir.

La question fondamentale est définitivement réglée, nous avez-vous dit, Mon-

seigneur. Le représentant du St Siège, en effet, une fois sur les lieux, ne pouvait tarder à reconnaître la futilité des prétextes invoqués en faveur d'une mesure si funeste à tous les intérêts du diocèse et par conséquent de la Religion elle-même. Il semble même de prime abord qu'un examen minutieux n'était pas ici nécessaire. Il suffisait de constater un fait patent, indéniable, la joie des ennemis de l'Eglise d'une part, de l'autre la consternation des catholiques, à la pensée de la division du diocèse pour comprendre combien une telle division eût été regrettable. Et à vrai dire, la division projetée n'était rien autre chose aux yeux de tout le pays, qu'un moyen aussi sûr que perfide de porter un coup mortel aux doctrines romaines et aux droits de la Ste Eglise, en frappant leur plus illustre, leur plus intrépide défenseur.

Mais si la question principale est réglée, restent les questions secondaires. Nous espérons bien, Monseigneur, qu'elles aussi recevront bientôt une heureuse solution.

Devant nos tribunaux civils, un citoyen ne demande pas seulement la protection de ses biens matériels : il revendique encore son honneur outragé et il obtient une sentence qui est à la fois une réhabilitation pour le passé et une garantie sérieuse pour l'avenir. Or, nous savons qu'il en est de même devant les tribunaux ecclésiastiques, le St-Siège ayant toujours été considéré avec raison comme le plus sûr boulevard de la Justice et du Droit ici-bas.

C'est pourquoi nous nous joignons à Votre Grandeur, ou plutôt nous la pressions de se joindre à nous, à tout le Clergé et à tous les fidèles de ce diocèse, pour réclamer justice et justice complète. Oui Monseigneur, nous demandons respectueusement mais énergiquement justice et protection. C'est là notre droit, droit sacré et parfaitement conforme à l'esprit de l'Eglise, puisqu'il est formellement reconnu par ses lois et que mainte fois il a été solennellement affirmé par ses Pontifes. C'est plus qu'un droit : c'est nous en avons la conviction intime, un impérieux devoir. Des motifs d'un ordre supérieur nous forcent aujourd'hui d'insister.

C'est quelque chose sans doute que cette étrange demande de division, faite par nous ne savons quels pétitionnaires inconnus, ait été écartée par le St-Siège. Mais les dépenses occasionnées par une aussi injuste demande, mais ces milliers de francs, est-ce bien là, Monseigneur, un fardeau qui doit retomber sur nous et peser sur une caisse diocésaine dont les revenus sont déjà si modiques ? Et les coupables échapperont-ils de nouveau ? Les verra-t-on pour la 3e et 4e fois impunis et déchargés de la responsabilité de leurs actes, s'abriter derrière leurs masques, puis épier la prochaine occasion favorable pour renouer leurs intrigues, compléter dans l'ombre contre le bien général, paralyser indéfiniment les œuvres diocésaines, perpétuer un scandale qui a déjà duré trop longtemps ? L'ordre ne sera-t-il pas rétabli, l'injustice réparée, le mensonge et la calomnie juridiquement confondus ? Des mesures vraiment efficaces ne seront-elles pas prises enfin pour venger l'honneur de vos diocésains, surtout pour venger l'honneur épiscopal, si indignement, si malicieusement attaqué. Autrement que deviendrait la plus vénérable autorité épiscopale audacieusement, systématiquement, ouvertement insultée jusque sous les yeux des fidèles, dans les feuilles publiques ? Que deviendrait cette autorité, nous le demandons, ainsi dépourvue de son prestige et avilie ? Que deviendrait la soumission, le respect, la vénération qui lui sont dus, toutes ces saintes choses qui constituent un bien infiniment plus précieux que l'or et l'argent, un bien que nous devons tous tenir à léguer intact à nos enfants comme la meilleure part de leur héritage ?

Non, Monseigneur, il ne faut pas qu'il y ait la plus légère concession, le moindre compromis sur des matières de cette gravité ? Qu'à tout prix la lumière se fasse ; qu'à tout prix justice complète soit rendue que l'ordre et la paix soient, cette fois enfin rétablis sur un fondement solide, inébranlable ! Voilà ce que nous demandons, ce que nous demanderons jusqu'à la fin avec toute l'énergie dont une âme chrétienne est capable quand on veut la frapper dans des choses qui se rattachent si étroitement à ses intérêts spirituels.

L'Eglise, c'est notre ferme conviction, ne saurait blâmer des enfants humbles et soumis qui recourent au tribunal compétent pour solliciter la réhabilitation d'un Père outragé et défendre ce qu'ils ont de plus cher en ce monde. Non, l'Eglise ne nous blâmera pas ; au contraire !

Pardonnez, Monseigneur, si nous exprimons aujourd'hui publiquement des sentiments dont Votre Grandeur n'a pas voulu permettre la manifestation il y a à peine quelques mois ; et cela, pour des motifs très louables sans doute, mais dans lesquels, la mansuétude naturelle de votre caractère et surtout votre profonde humilité avaient, nous le craignons, une trop large part. Les sentiments que nous venons d'exprimer sont légitimes et ne veulent plus rester comprimés au fond de nos cœurs.

En vous remerciant encore une fois, Monseigneur, pour les luites passées uniquement soutenues par Votre Grandeur dans les intérêts de Dieu et des âmes ; et vous offrant, avec le tribut de nos profonds hommages et de notre vive admiration, le secours de nos plus ferventes prières pour les luites que les mêmes intérêts pourraient vous imposer en-

core comme un devoir à l'avenir, nous sollicitons humblement la faveur d'une nouvelle bénédiction de votre main.

Trois-Rivieres 20 Juillet 1884.

A. POLETTE

Juge en retraite de la Cour Supérieure.

Mgr y répondit avec un rare bonheur et dans un langage aussi éloquent que ferme. Comme ses paroles n'ont pas été écrites d'avance, nous ne pouvons qu'en donner un court résumé.

Sa Grandeur dit qu'Elle se félicitait des nouvelles marques d'affection qu'Elle recevait de ses diocésains, non pas tant pour Elle-même, parce que Notre-Seigneur a dit : " quand vous aurez accompli votre tâche, vous devrez encore vous considérer comme des serviteurs inutiles, " mais pour la cause qu'Elle défend, qui est celle des fidèles, du clergé et du St Siège. En effet on a représenté au St Siège que la désunion existait parmi les fidèles de ce diocèse au détriment de la paix et des intérêts de la religion, et qu'il n'y avait pas d'autre moyen de rétablir la tranquillité qu'en divisant le diocèse. C'est sur ces représentations fausses que le St Siège a cru que le temps était venu de prendre cette mesure. Mais convaincu que ces informations étaient l'œuvre du mensonge et de l'intrigue, je n'ai pas hésité d'entreprendre le voyage de Rome et d'aller me jeter aux pieds du St Père pour lui demander de faire vérifier ces informations, qui étaient à la fois calomnieuses pour vous, pour le clergé, et préjudiciables à vos intérêts religieux les plus chers.

Dans sa bonté le St Père a accédé à ma demande ; il a envoyé un délégué en Canada et quoique celui-ci n'ait pas encore fait juridiquement cette inquisition, cependant il a décidé que la demande de division du diocèse devait être écartée parce que la division projetée n'était ni utile ni nécessaire au bien des âmes. C'est d'après les informations de Son Excellence, Mgr Smeulders, que j'ai annoncé cette bonne nouvelle, c'est après lui avoir communiqué ma circulaire au clergé et après avoir reçu son approbation que je l'ai publiée. Bien que Son Excellence n'ait pas encore procédé à recevoir d'informations juridiques sur cette affaire, elle m'a annoncé que la décision qui avait été portée lui avait attiré les félicitations des hommes les plus éminents et les plus distingués du pays.

Depuis, les nombreuses marques d'affection que j'ai reçu dans tout le cours de ma visite pastorale, des populations que l'on cherchait à séparer de vous et auxquelles vous voulez bien vous joindre, ont achevé de démontrer que le diocèse n'a toujours formé qu'une grande famille dont tous les membres sont unis dans les liens de la plus grande affection et la plus grande fraternité. Les représentations faites au St Siège pour démentir cette famille, ont donc été de l'aveu de tous, l'œuvre du mensonge et des intrigues. J'en ai des preuves nombreuses et très circonstanciées que je produirai à qui de droit, mais je ne puis vous en citer de plus frappantes, pour vous, que le fait que les auteurs de cette demande de division du diocèse se sont enveloppés et s'enveloppent encore du plus grand secret. La Providence a permis que je connaisse quelques-unes des assertions mensongères qu'elles ont employées pour induire le St Siège en erreur et compromettre son autorité, mais j'ai la plus grande confiance que la lumière se fera sur leur ténébreux agissements et que la justice atteindra les coupables. Il faut que ceux qui ont si méchamment trompé le Pape et le St Siège soient connus et jugés. J'ai supplié Son Excellence le Commissaire Apostolique à différentes reprises de faire une enquête canonique à ce sujet et je réitérerai cette demande jusqu'à ce que je l'obtienne.

Je ne me suis pas dévoué à la vue de tant de maux qui menaçaient de fondre sur cette église, et je suis déterminé à employer le reste de mes forces à la défendre. — D'illustres évêques comme les St Thomas de Cantorbery et d'autres, m'en ont donné l'exemple dans des temps plus agités et plus difficiles que ceux que nous traversons. Je ferai tout ce qui dépendra de moi pour suivre leur exemple.

Et fallut-il de nouveau aller me prosterner aux pieds du St Père pour lui faire connaître les manœuvres employées pour le tromper et par cela pour nuire aux intérêts de l'Eglise et de la religion, que malgré mon grand âge et mes infirmités j'y retournerais et le supplierais avec larmes de ne pas laisser périr sa fidèle église du Canada.

La vérité peut quelque fois être obscurcie par les passions qui sont comme des nuages, mais elle finit toujours par briller de son éclat resplendissant.

Pèlerinage au Sanctuaire du Sacré-Cœur à Joliette.

Le Conseil de l'Apostolat de la Prière aux Trois-Rivieres a décidé d'organiser, avec le bienveillant concours des Membres des Conférences de St Vincent de Paul, un pèlerinage au Sanctuaire du Sacré-Cœur à Joliette, pour le six du mois prochain.

Sa Grandeur, Mgr L. F. Laflèche, a bien voulu favoriser cette pieuse démonstration, si propre à procurer la gloire du Divin Cœur, en en acceptant le patronage et la direction.

L'idée qui préside à ce pèlerinage est celle qui, dans notre ancienne mère-patrie, donne lieu chaque année à une foule de concours enthousiastes auprès des sanctuaires à jamais célèbres de Paray-le-Monial, Lourdes, Ste Anne d'Aray, etc ; la voici dans sa simple et énergique expression : attester en face de l'indifférentisme et de l'impiété modernes sa foi en Dieu et sa charité en Jésus-Christ.

Voilà pourquoi les pèlerins au Sanctuaire béni du Sacré-Cœur seront tous revêtus de l'insigne de l'Apostolat. Ils porteront fièrement sur leur poitrine cet emblème de leur force et de leur espérance dans le Cœur de Jésus, ce signe de ralliement qui a été le glorieux étendard de Loigny et de Patay, et qui est devenu en notre temps le drapeau des saints âmes et des cœurs héroïques. La bannière du Sacré-Cœur marchera aussi à leur tête, et les protégera sur leur route.

Le Sanctuaire de Joliette a été préféré à tout autre, parce que le Divin Cœur semble en avoir fait en notre pays son séjour de prédilection. Que de faveurs ont déjà été obtenues dans cette pieuse Chapelle, où l'on ne peut entrer sans se dire : c'est bien ici le Sanctuaire de l'Amour divin ; ici je veux apprendre auprès de Jésus à être comme lui doux et humble de Cœur !

Sa Sainteté, Léon XIII, a accordé une indulgence plénière aux conditions ordinaires, confession, communion, etc, à toutes les personnes qui feront le pèlerinage à cette Chapelle.

Si le soin de dispenser les faveurs temporelles semble avoir été dévolu par Dieu à ses saints, et à quelques-uns plus particulièrement, n'oublions pas qu'il s'est en quelque sorte réservé à lui-même et à sa divine Mère celui de distribuer les grâces infiniment plus précieuses de l'ordre spirituel. Aussi, ce ne sont pas tant les maladies du corps que celles de l'âme, dont nous devons demander la guérison au Cœur Sacré de Jésus et au Cœur Immaculé de Marie. La paix dans les âmes et dans les familles, l'ordre dans la société, l'exaltation de la Sainte Eglise et la délivrance de son Auguste Pontife, la conversion des pécheurs et la persévérance des justes, voilà surtout ce qui doit être l'objet des vœux ardents des pèlerins.

Bien des faveurs signalées ont déjà été obtenues en cette ville par la dévotion au Sacré-Cœur. Le Conseil de l'Apostolat croit devoir le rappeler au public trifluvien, afin de l'exhorter à prendre une part généreuse à cet acte solennel de reconnaissance, de réparation et de supplications.

Comme on pourra le voir par le programme publié dans une autre colonne, rien n'a été oublié dans les mesures à prendre pour assurer le succès du voyage, et offrir aux pèlerins tout le confort désirable.

Bon nombre de personnes se joindront à nous des paroisses avoisinantes, et un clergé nombreux fera suite à Sa Grandeur, Mgr des Trois-Rivieres, l'illustre Patron et Directeur du pèlerinage.

Que l'on veuille bien se presser d'acheter les billets de passage, car la vente devra en être close plusieurs jours avant le départ, pour qu'il soit permis aux organisateurs de faire préparer le nombre de chars voulu.

Pour la Présidente, LA SECRÉTAIRE.

ACTUALITES.

L'hon J.J. Ross est parti ces jours derniers pour l'île du Prince Edouard où il passera un mois. L'hon Malhiot de cette ville fait le voyage avec le premier ministre.

La Commission Royale continue à siéger à Montréal MM Joly et Robidoux viennent de refuser de siéger d'avantage comme membre, par ce que leurs collègues refusent que les témoins soient interrogés comme ils le désiraient. Cet événement cause de l'excitation politique à Montréal.

Une dépêche de Tien Tsin annonce que la Chine a définitivement rejeté l'ultimatum de la France. L'amiral Courbet a aussitôt reçu instruction de faire une démonstration navale et de bombarder les forts de Shanghai. Une forte escadre française a été rencontrée faisant voile pour Fou Tchéou.

Des dépêches de Marseille et de Toulon annoncent que la situation devient de plus en plus grave. La chaleur est insupportable et la mortalité augmente rapidement. L'Académie de Médecine a décidé à l'unanimité que la quarantaine par terre, en France était impraticable et que les procédés de désinfection étaient inefficaces et illusoirs. Elle a demandé d'établir des hôpitaux pour les cholériques dans toutes les gares des chemins de fer.

M. J. B. Scott, commerçant de Nicolet a été tellement enchanté de la victoire de M. Langelier, l'homme au signe mystérieux, qu'il n'a pu résister au désir de lui envoyer un bouquet avec \$10.00 pour faire adresser gratuitement " l'Electeur " à quelques braves cultivateurs.

La Patrie du F. Beaugrand publie avec orgueil la lettre qui accompagnait le cadeau du fervent libéral nicolétain.

Du Nouvelliste.

On dit que M. François Langelier sur représentation à lui faite—doit don-

ner prochainement sa démission comme professeur à l'Université Laval.

Le signe mystérieux qui figurait sur le faux col du député de Mégantic serait-il pour quelque chose dans cette détermination ?

ECHOS DE ROME.

Le 21 Juin, le Journal de Rome reproduisait le mandement de Mgr des Trois-Rivieres, communiquant aux fidèles, avec l'approbation de Mgr le Commissaire Apostolique, la solution de la question de division du Diocèse, officiellement transmise par Son Excellence à notre Evêque.

Le lendemain le Moniteur de Rome qui s'est déjà tant fourvoyé sur les difficultés religieuses du Canada, se montrait piqué de la publicité donnée à cette décision du Commissaire Apostolique et écrivait une petite note que le Journal de Rome relève comme suit :

" Un journal de Rome écrit en français semble nous dédier la note suivante :

" Contrairement à ce qu'on écrit du Canada à un journal de Rome, nous tenons de bonne source que la question de la division du diocèse des Trois-Rivieres n'est pas encore réglée. Cette question est encore pendante devant le Saint-Siège, et par conséquent, personne n'est autorisé à préjuger la décision définitive du Souverain Pontife "

Réponse :

" 1o On ne nous a rien écrit du Canada ;

" 2o Nous n'avons fait que reproduire un mandement de Mgr l'évêque des Trois-Rivieres, inséré dans le journal catholique de cette localité ;

" 3o Nous n'avons pas qualité pour mettre en doute la parole d'un évêque ;

" 4o Nous avons tout aussi peu qualité pour mettre en doute les pouvoirs de " Mgr le délégué apostolique au Canada. "

NOUVELLES LOCALES

La solennité de Quarante heures aura lieu les 29 30 & 31 courant dans la paroisse de St Tite Comté de Champlain. M. le curé de St Tite compte sur la visite et le concours de ses confrères comme les années précédentes, sans autre invitation.

Nous apprenons avec plaisir que M. A. Giroux entrepreneur de St Casimir, vient d'être chargé de la construction d'une nouvelle église à Ste Philomène, comté de Lotbinière. M. Giroux a déjà exécuté d'importantes constructions dans ce district et à la grande satisfaction des intéressés ; il est en ce moment à terminer les travaux intérieurs de l'église St Narcisse.

Il a été confié la construction des murs de l'église Ste Philomène à MM. Chs Meebleod et Parent, entrepreneurs de cette ville.

Le Rénovateur des Cheveux de Hall est le plus facile à appliquer, il est aussi le plus propre parmi les préparations rivales.

Une dépêche reçue en cette ville hier, annonce la mort de Mr. A. Louthod secrétaire de M. Sénécal, arrivée subitement à New-York samedi.

Pour le teint il n'y a rien de mieux que la Salsepareille d'Ayer. Elle donne le coloris de la santé au visage pâle et blême.

PELERINAGE A Ste-ANNE DE BEAUPRE

Le pèlerinage annuel des membres de la société St Vincent de Paul des Trois-Rivieres aura lieu lundi le 18 aout 1884, sous le patronage du Sacré-Cœur de Jésus avec l'approbation de Sa Grandeur Monseigneur L F Laflèche Evêque des Trois-Rivieres et sous la direction de M. le Curé des Trois-Rivieres. Le vapeur Etoile laissera le quai des Trois-Rivieres, le 18 aout à 7 1/2 du matin pour Ste-Anne où il arrivera vers 5 heures p. m.

Retour le lendemain.

Départ de Ste Anne vers 10 h a. m.

Table de rafraichissement et repas prix modérés.

Passage aller et retour \$1.25. Comme ce voyage est le seul qui se fera cette année des Trois-Rivieres, les personnes qui désirent y prendre part sont tenues de s'empresser d'acheter leur billet au plus tôt vu que le nombre est limité. Billet en vente chez Mess P V Ayotte & cie O Duval, O Carignan P L Hubert & cie Al Du-Dubord Président.

Institutrice.

Une institutrice présédant des diplômes de première classe pour école modèle et enseignement du français, de l'anglais, de la musique &&& et munie des meilleures recommandations, serait prête à accepter une école au commencement de la prochaine année scolaire.

Pour détails, s'adresser à ce bureau.

PELERINAGE

Sanctuaire du Sacre-Coeur

JOLIETTE

Sa Grandeur Monseigneur L. F. LAFLECHE

MERCREDI

LE 6 AOUT 1884.

TRAIN SPECIAL

CHARS COUVERTS.

Départ des Trois-Rivières à 5 1/2 hrs A. M. Arrêt à La Pointe-du-Lac 5 1/2 hrs; Yamachiche, 6 hrs; Louiseville, 6 1/2 hrs; Maskinongé, 6 1/2 hrs.

Arrivée à Joliette vers 7 1/2 hrs A. M. Départ de Joliette à 2 1/2 hrs P. M. Retour aux Trois-Rivières vers 5 hrs P. M.

PRIX DU PASSAGE:

ALLER ET RETOUR..... \$1.00

REPAS (VIANDES FROIDES) 25 Cts

Le nombre des billets étant limité, les personnes qui désirent prendre part au pèlerinage sont priées de s'en procurer au plus tôt.

Billets en vente chez MM. P. V. Ayotte & Cie, libraires, O. Carignan, et chez Mlle D. Godin, rue Notre-Dame.

EMPRUNT.

Une Fabrique a besoin d'un emprunt de \$8,000 à six pour cent. S'adresser à ce bureau pour les détail

AVIS.

Le soussigné donne avis que la société qui a existé sous les noms et raisons de Joseph Bussière & Luc Bussière a été dissoute le 7 Juin courant de consentement mutuel.

JOSEPH BOSSIERE, St Grégoire.

SITUATION DEMANDEE.

Une personne, ayant plusieurs années d'expérience dans les affaires et connaissant les langues française et anglaise, ainsi que la tenue des livres, désire occuper une situation, soit dans un bureau, ou dans une maison de commerce.

A VENDRE.

Une belle propriété riveraine sur le fleuve en cette ville ayant 150 pieds de front depuis le quai de MM. Ross & Ritchie en montant et s'étendant en profondeur jusqu'au sommet de la côte jusqu'à l'eau profonde.

PUBLIC NOTICE.



CORPORATION OF THE CITY OF THREE-RIVERS.

WATER-WORKS DEPARTMENT.

The Water Rates shall be due and payable in advance to the Accountant of the Water-Works during the month of July 1884.

Any person shall have the privilege to pay either for three months or for six months. A discount of 50 pds on the amount to be paid will be allowed only to persons who shall, during the first fifteen days of July 1884, pay for six months.

In all case of non-payment of the rates before the first of August 1884 the water supply will be turned off.

CITY-HALL, Three-Rivers, 30 June 1884.

PROPRIETE A VENDRE

Une belle propriété avec deux maisons, jardin, plantation d'arbres fruitiers, 300 pieds de vignes etc. etc., situé rue St Philippe nos. 110 et 114; aussi quatre lots à bâtir de 50 pds sur 120 pds sur la même rue. Possession immédiate et titres parfaits.

JEAN DEROUH, 19 Rue Bédard, Trois-Rivières.

LICENCES DELIVREES

PERCEPTEUR DU REVENU DE LA PROVINCE POUR LE District des Trois-Rivières Depuis le 1er de Mai jusqu'au 18e jour de Juillet 1884.

Table listing hotels and their locations for 1884, including St Ursule, Maskinongé, Louiseville, etc.

Table listing hotels of temperance, including St Paulin, Grande Pile, Ste Gertrude, etc.

Table listing shops in detail, including St Justin, Maskinongé, Trois-Rivières, etc.

Table listing restaurants, including Trois-Rivières, Maskinongé, etc.

Table listing shops in gross, including Yamachiche, Trois-Rivières, etc.

Table listing colporteurs, including St Pierre des Bequets, St Barnabé, etc.

Table listing colporteur for the district of Rimouski, including Trois-Rivières.

Table listing fine medicines and other items, including St Pierre des Bequets, etc.

Table listing billiard and other items, including Trois-Rivières.

Table listing madame's shop, including Trois-Rivières.

Table listing powder in detail, including Louiseville, etc.

Table listing receipts for revenue, including Louiseville, etc.

Table listing hotels, including Louiseville, etc.

Table listing shops in detail, including Louiseville, etc.

Une Merveilleuse Histoire

BACONTÉE EN DEUX LETTRES. DU FILS: "28 Cedar St., New York, 28 Octobre, 1882. Mesieurs: Mon père demeure à Glover, Vt. Il a beaucoup souffert des Scrofules, et la lettre ci-jointe vous dira les merveilleux effets produits par la SALSEPAREILLE D'AYER. Je crois que son sang doit avoir été infecté depuis dix ans au moins; sans autre signe extérieur qu'une légère plaie scrofuleuse au poignet. Il y a cinq ans de nombreuses ulcères commencent à se montrer, et peu à peu se multiplient à tel point que son corps entier en fut couvert. Je vous assure, mesieurs, que sa position était bien critique quand il commença à se servir de votre médicament. Maintenant il y a très peu d'hommes de son âge qui jouissent d'un meilleur état de santé. Je pourrais facilement nommer cinquante personnes prêtes à certifier de la vérité des faits que j'avance. A vous sincèrement, W. M. PHILLIPS."

DU PÈRE: "C'est pour moi un plaisir, en même temps qu'un devoir, de venir auprès de vous attester et reconnaître les bienfaits que j'ai obtenus par l'usage de la Salsepareille d'Ayer. Il y a six mois mon corps était complètement couvert d'une terrible humeur et de plaies scrofuleuses. Cette humeur me causait des démangeaisons constantes et intolérables, et à chaque mouvement de mon corps le sang se fendait en différents endroits, et le sang coulait. Mes souffrances étaient terribles, la vie était pour moi un fardeau. Je commençai l'usage de la SALSEPAREILLE au mois d'Avril dernier, et le 1er mai j'étais guéri. Un changement immédiat commença à s'opérer; peu à peu les plaies se sont cicatrisées, et ma santé est devenue parfaite en tous les points, de sorte que je suis capable de faire une bonne journée de travail, quoique j'aie soixante-trois ans. Plusieurs me demandent comment je suis parvenu à obtenir une guérison si complète, alors qu'ils me croyaient incurable; et je leur dis ce que je vous raconte aujourd'hui. Glover, Vt., 21 Oct., 1882. A vous sincèrement, HIRAM PHILLIPS."

Le SALSEPAREILLE D'AYER guérit les Scrofules et toutes les Affections Scrofuleuses. Elle nettoie le sang de toute impureté, et restaure la vitalité et la force à tout le système.

PRÉPARÉE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes; prix \$1, six pour \$5.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce bureau jusqu'à Lundi le 7 Juillet prochain, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour bois de chauffage," pour la fourniture de 90 cordes (de 128 pieds par corde) de bois de chauffage, composées d'érable et de bouleau noir (merisier) et 300 cordes d'épinette rouge.

pour l'usage du Pénitencier de St. Vincent de Paul, Qué., conformément au devis que l'on pourra voir en s'adressant à ce bureau ou bien E. Dagneault, garde magasin au Pénitencier, et à la formule de soumission que l'on pourra se procurer à partir de Jeudi le 19 du mois courant.

Les soumissionnaires sont avertis qu'aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est faite d'après la formule imprimée. Dans le cas de sociétés la soumission devra porter la signature individuelle de chacun des membres et indiquer le domicile et le genre d'occupation de chacun d'eux.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, le 16 Juin 1884.

AMERS CANADIENS. Ce trésor des Dyspeptiques guérit, outre la Dyspepsie des Tuberculeux ou poitrinaires, les indigestions, les Névralgies, les Débilités générales, les maladies du Folo et des Reins, les hydroptiques et les Rhumatismes.

DIPHThERINE ou Anti-Diphthérique. Spécifique contre la Diphthérie et autres maux de gorge.

Rien n'est meilleur pour guérir la consommation ou à sa première période, la bronchite aiguë et chronique et les rhumes. LA DIPHThERIE VAINCUE!

Aux ravages de cette maladie terrible et réputée incurable, on a trouvé un remède qui n'a jamais failli. L'expérience de plus de dix années de succès constants, et des centaines de certificats adressés à l'inventeur par des personnes notables et dignes de foi, attestent l'efficacité vraiment étonnante de ce remède.

Préparés par le Dr N. LACEBTE, Lévis, P. Q.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour charbon, édifices publics," seront reçues jusqu'à Lundi, le 21 Juillet prochain, pour

FOURNIR DU CHARBON à tous les édifices publics fédéraux, ou à l'un quelconque de ces édifices.

On pourra obtenir des devis, formules de soumission et tous autres renseignements nécessaires, en s'adressant à ce département dès et le après 24 courant. Les soumissionnaires sont avertis que les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites sur les formules imprimées fournies et portent leur véritables signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque, fait payable à l'ordre de l'honorable ministre des travaux publics, pour une somme égale à cinq pour cent du total de soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si elle néglige de compléter le service entrepris. Si la soumission n'est pas acceptée le chèque sera remis. Le Département ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 21 Juin, 1884.

EMPLATRES!

Nous avons reçu une grande quantité d'emplâtres (ciroines) direct de la manufacture, et nous sommes certain qu'ils sont fraîches.

Emplâtres Fortifiantes, Emplâtres Réchauffantes, Emplâtres au Fer, Emplâtres à la gomme de Pruche, Emplâtres au Poix de Bourgogne, Emplâtres à la Belladonne, Emplâtres à la Moutarde, Etc., Etc.,

Notre assortiment de BANDAGES HERMIAIRE est complet, ainsi que celui de Retelles pour épaules couabus etc., etc.

Assortiment complet de portefeuilles, de portemonnaies de bourses, etc., etc

PARFUMS

Parfums de tout genre et de tout prix importés de l'étranger. Pour une purgation douce et certaine faites usage des Pilules de Bowman, qui sont aussi un spécifique pour Indigestion et Constipation. Prix: 25 cts la boîte. Le Remède Saint-Cyr est le remède par excellence pour le Rhume, la toux, etc. — 25 cts la bouteille. Poudres Epitoilignes (de condition) pour donner aux chevaux et bêtes à cornes Faites en usage et soyez convaincu.

Assortiment complet de médecines potentées et propriétaires. Toutes commandes par la malle reçoivent une attention et diligence particulière

HOERNER & WILLIAMS

CHIMISTES, TROIS-RIVIERES

AGENT POUR LES LUNETTES B. LAURENCE

24 Janvier 1884.

LA VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER

(Ayer's Hair Vigor)

rend le brillant et la fraîcheur de la jeunesse aux cheveux gris ou défrisés, au même temps qu'elle leur donne une riche couleur chatain ou noir foncé, ainsi qu'on le désire. En s'en servant on peut donner aux cheveux blancs ou roux, une teinte foncée, les rendre plus épais, et presque toujours guérir la calvitie.

Elle arrête la chute des cheveux, stimule et rend la vigueur à une croissance faible et malade. Elle empêche et guérit les croûtes et la teigne, ainsi que toutes les maladies du cuir chevelu. Comme article de Toilette pour Dames, la VIGUEUR est sans pareille; elle ne contient ni huile ni teinture, elle rend la chevelure douce, brillante, et soyeuse, tout en l'imprégnant d'un parfum suave et permanent.

M. O. P. BREWER écrit de Kirby, O., 2 Juillet, 1882: "L'automne dernier mes cheveux commencent à tomber, et dans un court espace de temps je devins presque chauve. J'essayai la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, et avant qu'il ne soit passé un mois, la chute des cheveux s'arrêta, et une nouvelle crue commença à pousser. Maintenant ma tête est couverte d'une chevelure abondante et vigoureuse."

J. W. BOWEN, Propriétaire du McArthur (Ohio) Enquirer, dit: "La VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER est une excellente préparation pour les cheveux. J'en parle par expérience. Elle développe une nouvelle croissance de cheveux doux et soyeux. La VIGUEUR est aussi un remède sûr pour la teigne."

M. ANTOINE FAIRBAIN, le chef de la célèbre "Famille Fairbain," Vocalistes Écossais, écrit de Boston, Mass., 6 Février, 1880: "Depuis que mes cheveux ont commencé à grisonner je me sers de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER, j'ai ainsi pu conserver une apparence de jeunesse — une chose véritablement très importante pour tous ceux qui sont obligés de paraître en public."

MME. O. A. FRESCOTT, écrivant de Elm Street, No. 28, Charleston, Mass., 14 Avril 1882, dit: "Il y a deux ans environ je perdis la moitié de ma chevelure. Elle s'éclaircissait avec une rapidité prodigieuse. L'usage de la VIGUEUR arrêta la chute, activa une nouvelle croissance, et au bout d'un mois ma tête entière était couverte de cheveux naissants mais vigoureux qui, continuant à pousser, devinrent aussi longs et aussi épais qu'avant la chute. J'employai seulement un flacon de la VIGUEUR, mais à présent je m'en sers de temps en temps comme article de toilette."

Nous avons des centaines de semblables attestations sur l'efficacité de la VIGUEUR DES CHEVEUX D'AYER. Une simple épreuve convaincra les plus incrédules.

PRÉPARÉE PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendue par tous les Droguistes.

CHAS. DION,

MARCHAND-TAILLEUR

A l'enseigne des Gros Ciseaux, 175 Rue Notre-Dame 175 Successeur de la Maison DION & LORD.



grande importation du Printemps! NOUVEAU STOCK.

Par suite d'un incendie subi par cette maison il y a quelques mois, on a dû faire de grandes améliorations, et par conséquent tout le stock est renouvelé et offre le plus beau choix en

Draps, Tweeds écossais et anglais, Marchandises françaises, Collets, cols cravates, Chemises blanches, etc., etc. Parapluies et Machintoshes.

HABILLEMENTS complets depuis \$12.00 en montant. LES PATRONS SONT DES PLUS NOUVEAUX.

Des ouvriers de première classe sont attachés à l'établissement. N. B.—Monsieur Dion s'est assuré les services de son ancien associé M. Lord; en sorte que cette maison sera toujours en état de donner la même satisfaction que par le passé à ses pratiques.

Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

CHALOUPIES A LOUER

TENUES PAR TREFFLE DELAURIERS

RUE DU FLEUVE

Près de la Fonderie de MM. Belleville & C

M. Deslauriers tient à la disposition du public, à toute heure, des chaloupes et des esquifs de toute dimension. Toutes ces embarcations sont de première classe, en excellent ordre et offrent aux amateurs tout le confort désirable.

Des esquifs neufs, sortant des meilleurs ateliers, très rapides et très sûrs, et propres aux courses vient d'être achetés par M. Deslauriers et sont disponibles.

M. Deslauriers organisera de grandes courses à la mer pour le mois de juin prochain. Avis aux amateurs.

COURSES. M. Deslauriers organisera de grandes courses à la mer pour le mois de juin prochain. Avis aux amateurs.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour travaux à Yamaska," seront reçues à ce bureau jusqu'à Mardi, le 6 Mai, 1883, inclusivement.

Pour l'achèvement d'une écluse et la construction d'un barrage, et l'exécution d'autres travaux dans la Rivière Yamaska, Comté d'Yamaska, Québec.

conformément aux plans et devis que l'on pourra voir en s'adressant à M. C. E. Michaud, Assistant Ingénieur St. Michel d'Yamaska, ou bien aux bureaux du Ministère des Travaux Publics, Ottawa.

Les soumissionnaires sont avertis que leurs soumissions ne seront point prises en considération, si elles ne sont faites sur les formules fournies dont les blancs devront être convenablement remplis, et si elles ne portent pas leurs propres signatures.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque, accepté, pour la somme de \$2,000, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, et qui sera confisqué si la personne dont la soumission aura été acceptée, refuse de signer le contrat sur demande à elle faite à cet effet, ou si elle ne le termine pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 16 Avril 1884.

PROVINCE DE QUÉBEC, COUR SUPERIEURE District des Trois-Rivières No. 49.

MARIE ANNE LACOURSE, de la Paroisse de Bécancour, épouse de Clovis Pré dit Richard, commerçant de machines à coudre et d'atout autorisé par le Juge à poursuivre la présente cause Demanderesse

Le dit CLOVIS PRÉ dit RICHARD son époux Défendeur. Une action en séparation de biens a ce jour été instituée par la demanderesse contre le défendeur. Trois-Rivières, 18 Janvier 1884.

ARTHUR OLIVIER, Procureur de la Demanderesse.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. On recevra à ce Bureau, jusqu'à VENDREDI le 1er Février prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription "Soumission pour travaux à Berthier (en bas)," pour le prolongement de la jetée actuelle à Berthier (en bas) comté de Montmagny, Québec, d'après les plans et devis que l'on pourra voir au Bureau de Poste de Berthier (en bas), Québec, où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que leurs soumissions ne seront point prises en considération si elles ne sont faites sur les formules imprimées fournies par le Ministère, et si elles ne portent leurs propres signatures. On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour une somme égale à cinq pour cent du montant de la soumission. Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions. Par ordre, F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des travaux publics, Ottawa, 5 Janvier 1883.

AVIS PUBLIC. La société existant entre les soussignés, sous les noms et raison de "Dion & Lord," a été dissoute de consentement mutuel, et le dit Chs. Dion est seul autorisé à régler et continuer les affaires à partir du premier de mai prochain

CHS. DION H. ZEPHIRIN LORD.

CAPITAL - - - \$10,000,000

DEPOT AVEC LE GOUVERNEMENT CANADIEN

100,000.

RECLAMATIONS PROMPTEMENT

ET EQUITABLEMENT

REGLÉES.

THE CITY OF LONDON
 COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LE FEU
 DE LONDRES, ANGLETERRE.
 Assure toutes espèces de propriétés à la ville et à la campagne aux taux les plus modérés

BUREAU OUVERT

De 8 Hrs A. M. à 8 Hrs P. M.

NO 41 RUE ROYALE

TROIS-RIVIERES,

L. T. DESAULNIERS,

Agent pour le District des Trois-Rivières

W. C. PENTLAND

AGENT-GENERAL

D'ASSURANCE CONTRE LE FEU

NO. 14 RUE DES FORGES

TROIS-RIVIERES

(0:0)

QUEEN'S INS. CO. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
 ROYAL OF ENGLAND. Capital: Dix Millions de Dollars, (\$10,000,000)
 BRITISH AMERICA ASS. CO. (Incorporée en 1833) Capital: Deux Millions de Dollars (\$2,000,000)

Assure contre le feu toutes sortes de propriétés, particulièrement les églises, maisons et dépendances des cultivateurs, aux prix les plus modérés.
 Trois-Rivières, 10 août 1882.—1a.

FÊTES DE NÔEL ET DU NOUVEL AN!

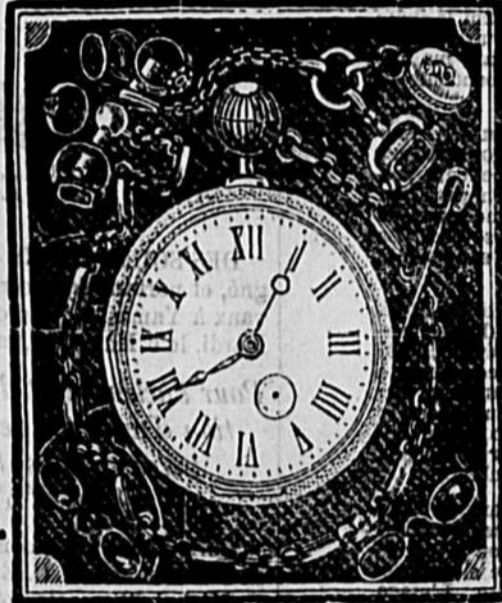
Présents pour le Million!

—AU—

No. 9

RUE

DU PLATON



No. 29

RUE

DU PLATON

Trois - Rivières.

Trois - Rivières.

ALLEZ IMMEDIATEMENT FAIRE VOTRE CHOIX DES ARTICLES SUIVANTS :

Montres en Or et en Argent Chaines, en Or et en Argent, Bijouteries de tous les patrons, en Or et Argent, Sets en Jais, Bracelets, Cannes à Pommeaux d'Or et d'Argent, Lunettes en Or et en Argent (de Lazarus & Morris), Horloges et Pendules Françaises, Boîtes à Ouvrage, Statuettes en Bronze, Articles en Argent Plaqué (Plated Ware) solide, de première qualité, Porte-Cartes, et des milliers d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

RESPECTUEUSEMENT,

P. M. CONNER,

Importateur de Montres et Bijouteries,

29, RUE DU PLATON, TROIS-RIVIERES.



ATE IER DE MARBRE
 DES TROIS-RIVIERES

—TENU PAR—

E. A. LACROIX

Sculpteur sur marbre, granit, pierre, &c., &c.

M. Lacroix est en état d'exécuter avec habileté et avec tout le soin et la promptitude désirables toutes espèces de commandes pour travaux en marbre, granit et pierre. Autels en marbre pour églises, objets d'ornementation, pierres tumulaires, grilles de cheminées de salon et tout autre ouvrage de cette spécialité.
 Trois-Rivières, 9 Mars 1882.—1 a

Trésors de Musique.

INSTRUMENTALE
 ET
VOCALE

Deux volumes richement reliés, de 600 pages chacun et contenant de la musique des grands maîtres tant vocale qu'instrumentale sont mis en vente. Le Capitaine Orem, agent général organise des sous-agences pour la vente de ces jolis volumes.

M. Verreault est le principal agent pour notre ville et le district. Il passera par les demeures avec des échantillons et recevra des commandes.
 Le Capt. Orem veut de nouveaux agents.
 S'adresser à l'Hotel St James.

Lajoie & Frère.

Marchandises-Sèches.

En Gros et en Détail.

ENSEIGNE DU MOUTON D'OR

No. 138 RUE NOTRE-DAME.

TROIS-RIVIERES.

de toute espèce d'articles de branteries, gazelles ventilateurs, obéts, tubes en plomb pour lavoirs etc

BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de branterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1878.

BUREAU DE POSTE DE TROIS-RIVIERES.

8 Novembre 1880.

MALLES.	ARRIVÉE	CLÔTURE.
PAR CHEMIN DU NORD. Section Ouest.		
Montréal et Ouest.....	6,30 P. M.	11,20 A. M.
Yamachiche.....		
Rivière-du-Loup.....		
Maskinongé, Beathier & Sorel..		
PAR GRAND-TRONC.		
États-Unis.....	9,00 A. M.	11,15 A. M.
St. Grégoire.....		
Nicolet.....		
La Baie.....		
Arthabaska.....		
Les Cantons de l'Est.....		
PAR CHEMIN DU NORD. Section Est.		
Québec et Est.....	1,20	5,30 P. M.
Batiscan.....		
Champlain.....		
Ste-Anne de la Pérade, etc. etc.		
PAR TERRE.		
Bécancour.....	9,30 A. M.	11,00 A. M.
Gentilly.....		
St. Pierre les Bequets.....		
St. Jean D. C. et la rive sud...		
St. Maurice.....	12 Midi.	1,00 P. M.
St. Gensviève.....		
St. Narcisse.....		
St. Etienne.....	10 A. M.	12,00 A. M.
Shawenegan.....		
Valmont.....		

Les lettres pour l'Europe ferment le vendredi à 5,30 P. M. et 7,30 par steamboat
 Les lettres enregistrées doivent être malle 15 minutes avant le départ de chaque malle.
 C. K. OGDEN, M. P.
 Trois-Rivières, 5 Décembre 1878.

Chemin de Fer du Nord.



A PARTIR DE

LUNDI 7 SEPTEMBRE 1883

Les Trains circuleront comme suit :

STATIONS.	Mixte.	Mallo.	Expresse
Départ de Montréal pour Québec.....	3,00 P. M.	10,00 P. M.	
Arrivée à Québec.....	9,50 P. M.	6,30 A. M.	
Départ de Québec pour Montréal.....	9,15 A. M.	10,00 P. M.	
Arrivée à Montréal.....	4,05 P. M.	6,30 A. M.	
Départ de Montréal pour St-Félix de Valois.....	5,15 P. M.		
Arrivée à St-Félix de Valois.....	8,20 P. M.		
Départ de St-Félix de Valois pour Montréal.....	5,00 A. M.		
Arrivée à Montréal.....	8,50 A. M.		

Tous les trains de passagers du Jour sont pourvus de magnifiques chars palais et ceux de la nuit de chars dorciols.
 Les trains du Dimanche partent de Montréal et de Québec à 4 p.m.
 Les Trains circulent d'après l'heure de Montréal.
 En connexion avec le chemin de fer du Grand-Tronc et le chemin de fer Canada Atlantique.

BUREAU GÉNÉRAL—QUÉBEC.

BUREAUX DES BILLETS :

143, RUE ST JACQUES, } MONTREAL
 A L'HOTEL WINDSOR. }

Vis-à-vis L'Hotel St. Louis, QUEBEC.
 A. DAVIS, Surintendant.

1er août 1882.

LUKERHOFF & FRERE

14 RUE ST. ANTOINE 14
 MANUFACTURIERS ET MARCHANDS

ZING, TOLE FERBLANTIERS, etc
 POSEURS D'APPAREILS A CAZ ET DE COUVERTURE EN METAL.

GRAND ASSORTIMENT

de toute espèce d'articles de branteries, gazelles ventilateurs, obéts, tubes en plomb pour lavoirs etc

BAINS DE TOUTE GBANDEUR ETC

L'établissement a constamment à sa disposition d'habiles ouvriers pour exécuter à domicile tous les ouvrages de la spécialité.

Ordre exécuté avec soin et promptitude.

N. B.—Nous paierons par argent comptant ou pour échange d'objets de branterie et autre du genre, toute espèce de vieilles Ferronneries, Fonte, Plomb, Cuivre jaune et rouge, et tous autres objets de ce genre hors d'usage.

Les Trois-Rivières, 13 Novembre 1878.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce Bureau, jusqu'à Lundi, le 6me jour de Juin, prochain, à midi, des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et portant la suscription " Soumission pour Charbon," pour fournir le combustible nécessaire au chauffage de Edifices Publics, Ottawa.

On pourra examiner le devis et obtenir des formules de soumission à commencer de Jeudi, le 23 Mai courant, à ce Bureau, où les renseignements nécessaires seront donnés.

Aucune soumission ne sera prise en considération si elle n'est accompagnée d'un chèque pour une somme de \$250 fait payable à l'ordre de l'Honorable Ministre des Travaux Publics.

Le Département ne sera pas tenu d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.
 Par ordre,
 F. H. ENNIS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
 Ottawa, 20 Mai 1884.

Impressions de toutes sortes exécutées au bureau du Journal.

A VENDRE

Le soussigné a constamment en mains et à vendre toutes sortes de bois carré et scié, consistant en bois carré de pin rouge, pin blanc et d'épinette, en bois scié de pin, d'épinette et de pruche de toutes dimensions et qualités depuis un pouce et demi d'épaisseur en montant.
 BARDEAUX,
 LATTES,
 MOULURES,
 CADRES,
 PLINTHES,
 PORTES ET CHASSIS,
 BOITES D'EMBALLAGE,
 Etc., Etc., Etc.
 Le tout aux prix les plus bas.
 TROIS-RIVIERES, 6 Août 1872.
 JAMES DEAN.

La Banque de Québec

(ETABLIE EN 1818.)

CAPITAL..... \$2,500,000
 SURPLUS..... 350,000

La succursale des Trois-Rivières tient un bureau régulier pour toutes les transactions de Banque.

Elle fait la perception pour tous les enduits du Canada et des États-Unis; achète et vend des Traités payables à quelque endroit que ce soit du Canada et des États-Unis.

DÉPARTEMENT D'ÉPARGNE
 La Banque recevra des dépôts, sur lesquels sera payé un intérêt à raison de QUATRE PAR CENT par an. Les dépôts pourront être retirés sans avis préalable.

F. G. WOTHERSPOON,
 Gérant,
 Trois-Rivières, 16 février 1881.

G. I. BARTHE.

AVOCAT & C. R.
 (CI-DEVANT M. P. POUR RICHELIEU)

BUREAU RUE DU FLEUVE No 44
 Porte voisine de l'Hotel St JAMES.

M. Barthe ayant fixé sa résidence aux Trois-Rivières suivra régulièrement les termes de Cour de ce District et les Cours de Révision et d'Appel à Québec.

M. Barthe ayant fait des arrangements pour continuer son bureau à Sorel suivra régulièrement les termes du District de Richelieu. Les gens du District des Trois-Rivières qui auront des affaires à Richelieu pourront les lui confier.

M. Barthe sera à son bureau de 9 h. A. M. à Midi et de 2 h. P. M. à 4 P. M.
 A part cela on pourra le rencontrer à l'Hotel St-James.
 Trois-Rivières, 19 Novembre 1883.

LOUIS MALHIOT

ENCANTEUR PUBLIC
 —RT—
 MARCHAND A COMMISSION.

M. Malhiot est le seul agent pour le comté de Nicolet de la machine à coudre "Raymond" si bien connue et si recherchée, et qui est sans contredit la meilleure en usage aujourd'hui.
 Toute correspondance par écrit recevra la plus prompt attention possible.
 Bureau d'affaire à GENTILLY
 Gentilly, Mars 1883.

AVIS, GODFROI LASSALLE.

INSPECTEUR DES LICENCES pour le Gouvernement Local

BUREAU :
 No. 28, RUE ST JOSEPH.

P. O. GUILLET

NOTAIRE.
 COMMISSAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE.

Secrétaire des Commissaires Civils

ET
 Secrétaire du Bureau des Examineurs

Tiendra désormais son bureau à sa résidence privée,
 No. 4 RUE DES CHAMPS No. 4

(Près de l'Eglise Paroissiale.)
 Oh on pourra le voir à toute heure du jour et du soir. M. GUILLET portera une attention toute spéciale à l'exercice de sa profession, et tiendra particulièrement à donner satisfaction à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance.
 Trois-Rivières, 15 Mai 1882.

A VENDRE

Les propriétés suivantes :

No. 1.—Le lot de terre No. 468, faisant front à la rue Notre-Dame, de 150 pieds; ayant aussi front sur la rue St-Philippe, de 250 pieds et d'environ 300 pieds de profondeur situé à environ 250 pieds du Loop-Line et 80 pieds du fleuve St-Laurent.

No. 2.—Le lot de terre No. 46, faisant front comme ci-dessus, ayant une profondeur de 50 pieds sur 100.

No. 3.—La lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, contenant environ 20 acres splendide site pour résidences privées, etc. Dominé la cité de Trois-Rivières, fleuve St-Laurent et est à 10 minutes de marche du marché aux denrées.

No. 4.—Un quart de lot de terre situé sur le Côteau St-Louis, connu sous le nom de Fer à Cheval (Horse Shoe) ayant front sur la rivière St-Maurice.

No. 5.—Un Moulin à farine et à moulages de première classe, avec un pouver d'eau intarissable possédant trois paires de moulages, deux hâtours, un smut, le tout neuf et en parfait ordre avec maison, étable, hangar, etc., et environ sept acres de terres.

No. 6.—Une splendide ferme connue sous le nom de Elm Grove, située sur la rivière St-Maurice, à environ 12 milles de la Rivière-aux-Rats; contenant environ 475 acres dont 100 en culture avec maison, grange, étable, laiterie, puits, etc., etc.

No. 7.—Aussi une terre à foïn et un lot de terre situé dans le township Turcotte, vis-à-vis la ferme Elm Grove ci-dessus désignée, contenant environ 670 acres de terre.

No. 8.—De plus, une splendide propriété bien boisée, dans la paroisse de St-Thécle, comté de Champlain, contenant environ 500 acres de terre, située à environ 12 milles du chemin de fer des Piles et fin chemin de fer projeté du Lac St-Jean, la ligne passant sur cette propriété.

No. 9.—Le lac à la Peinture, bien connu des touristes, situé sur la propriété ci-dessus, sera vendu séparément avec la partie de terre suffisante pour bâtir.
 Pour les termes de conditions, s'adresser au propriétaire,
 JAS. B. LUCKERROFF,
 No 22 rue des Forges,
 Trois-Rivières

IMRIMERIE

DU

JOURNAL

40 COIN DES RUES

St-Pierre & Bonaventure

TROIS-RIVIERES

On imprime à cette établissement avec la plus grande ponctualité et dans les derniers goûts tous les ouvrages de ville :

Têtes de comptes,
 Memorandums,

Cartes d'affaires,
 Et de visite,

Billets promissoires,
 Enveloppes,

Catalogues,
 Listes des prix,

Programmes,
 Circulaires,

Affiches,
 Placards,

Lettres funéraires, etc., etc.

Blanc de sommation,
 Demandes de plaidoyer,

Fiat,
 Comparutions,

Déclarations sur billets,
 Déclarations sur compte,

Déclarations d'acte d'hypothécaire,
 —:0:—

Pour les avocats.

Subpoena,
 Affidavit,

Inscriptions,
 Inventaires de production,

Saisies arrêts après jugement,
 Brefs de saisie-gagerie,

Procès-Verbaux de saisie,
 Oppositions,

Mémoires de frais, &
 —:0:—

Pour les Notaires.

Blancs de billets,
 Quittances,

Procurations,
 Transports,

Contrat de vente,
 Contrats de Mariage,

Baux à Loyer
 Toute commande par écrit sera exécutée sans délai

LE

Journal des Trois-Rivières

Est imprimé et publié par GEDEON DESILETS & FRÈRES, Propriétaires-Éditeurs, à qui toutes lettres, envois, etc., doivent être adressés franco, à l'Imprimerie No. 40 Coin des Rues St. Pierre et Bonaventure, les Trois-Rivières.

CONDITIONS,

Le JOURNAL DES TROIS-RIVIERES paraît tous les LUNDI et JEUDI de chaque semaine.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an, deux fois la semaine (Frais de port compris) \$2.00
 Six mois do do do \$1.00
 Pour les États-Unis..... \$2.00

Un an, EDITION HEBDOMADAIRE do \$1.00
 Six mois do do \$0.50

INVARIABLEMENT PAYABLE D'AVANCE.

On ne peut s'abonner pour moins de six mois.

Toute personne qui voudra discontinuer son abonnement devra en donner avis un mois avant l'expiration de son semestre et avoir payé les arrérages s'il y en a

TARIF DES ANNONCES.

Les annonces sont tolées sur TYPE BRÈVE, aux conditions suivantes :

Première insertion, par ligne.....\$0.10
 Chaque insertion suivante par ligne.....\$0.05

Une remise libérale est accordée pour les annonces long terme.
 Toute correspondance, etc doit être munie d'un nom responsable.